

## NOTE AUX PARENTS D'ELEVES DU LPO FRANCOIS

Vous êtes informés(es) que la période d'inscription et réinscription au LPO du François s'ouvrira dès le lundi 20 juin 2022. Compte tenu de la situation sanitaire, les formalités d'inscription ont été modifiées.

Je vous invite à respecter **scrupuleusement les consignes et le calendrier** qui vous seront diffusés sur le site du Lycée **pour le dépôt des pièces**.

Vous y trouverez entre autres, les éléments suivants :

- le calendrier des inscriptions par niveau
- les modalités d'inscription
- les documents nécessaires à l'inscription à télécharger et à compléter
- les modalités de dépôt des pièces à fournir et du dossier d'inscription pour chaque niveau
- les documents relatifs à la restauration et à l'internat
- les listes des manuels et matériels

**SANS ATTENDRE**, vous pouvez anticiper en téléchargeant à partir de site du LPO, tous les documents nécessaires pour constituer votre dossier (fiche d'inscription et autres formulaires à compléter et déposer à l'accueil du Lycée).

**NB : Les élèves de 2de ayant sollicité une orientation en 1ère SMTG, ou autres séries technologiques et ceux ayant postulé pour une 1ère BAC-PRO MAV, CUISINE ou CSR devront attendre la décision d'affectation pour s'inscrire.**

### **ATTENTION :**

Vous avez reçu vos identifiants pour l'accès à "EDUCONNECT", je vous invite à vous connecter via le lien <https://educonnect.education.gouv.fr/> afin de mettre à jour vos données et celles de votre enfant.

En cas de difficultés de connexion, vous pourrez demander la réinitialisation de vos identifiants à l'Administration du LPO.

**L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT NE SERA VALIDEE QU'APRES DEPOT ET CONTROLE DE TOUTES LES PIECES.**

Une attestation vous sera alors remise ou envoyée par mail en cas de demande.

Le personnel de vie scolaire se tient à votre disposition en cas de besoin. Toutefois vous pouvez vous adresser au secrétariat du Proviseur par mail à [ce.9720771f@ac-martinique.fr](mailto:ce.9720771f@ac-martinique.fr)

**VEILLEZ A BIEN RESPECTER LES CONSIGNES POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION.**

**UN ELEVE NON INSCRIT DANS LES DELAIS FIXES SERA CONSIDERE COMME DEMISSIONNAIRE**

Le PROVISEUR



T. BOUCHARD